

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Politique de conformité mondiale | En vigueur le 1er février 2023



Ce document, une fois imprimé ou dupliqué, n'est pas contrôlé. Tous les documents contrôlés existent sous forme électronique sur le site [intranet de Wesco Ethics and Compliance](#) (Compass).

OBJECTIF

Confirmer la position de tolérance zéro de Wesco concernant les pots-de-vin, les paiements irréguliers ou les pratiques commerciales corrompues dans les relations avec les **fonctionnaires du gouvernement** ou les individus du secteur privé. Notez que le terme « fonctionnaire » est large (voir la définition ci-dessous) et peut inclure des employés du gouvernement à tous les niveaux, ainsi que des employés d'opérations commerciales appartenant au gouvernement ou contrôlées par lui. Cette politique traite également des exigences en matière de tenue de registres en ce qui concerne la responsabilité financière.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les employés de Wesco et des entreprises qu'elle contrôle (« Wesco » ou l'« Entreprise ») et aux personnes ou entités qui travaillent pour le compte de Wesco (« Partenaires commerciaux »). Elle s'applique dans toutes les régions et tous les sites où l'Entreprise exerce ses activités. Elle s'applique également à toutes les interactions avec les entités commerciales et leurs employés, ainsi qu'avec les fonctionnaires et les employés des entités détenues ou contrôlées par le gouvernement. Les références au terme « employé(e) » dans cette politique incluent les employés à temps plein, à temps partiel et temporaires, ainsi que tous les responsables et directeurs de Wesco.

APERÇU DE LA POLITIQUE

Wesco adopte une approche de tolérance ZÉRO à l'égard des pots-de-vin et de la corruption dans toutes les relations d'affaires où nous opérons. En aucun cas, un employé ne peut se livrer, directement ou indirectement, à des actes de **corruption** ou à des **pratiques commerciales frauduleuses**. Cela signifie que vous ne pouvez pas payer ou promettre de payer **quoi que ce soit de valeur** au nom de Wesco dans le but d'obtenir un avantage financier ou commercial qui soit inapproprié ou contraire à l'éthique, que ce soit pour vous-même ou pour l'Entreprise. Cette politique interdit également aux employés et aux Partenaires commerciaux travaillant pour le compte de Wesco de solliciter ou d'accepter des pots-de-vin ou toute autre chose de valeur de la part d'un tiers - y compris dans un cadre commercial - afin d'obtenir un avantage financier ou commercial inapproprié pour ou au nom de Wesco.

Aucun employé ne sera pénalisé pour avoir refusé de payer ou d'accepter un pot-de-vin, même si cela entraîne une perte d'activité ou une augmentation des coûts.

**DÉTAILS DE LA
POLITIQUE
NOTRE
ENGAGEMENT**

Conformité juridique

Wesco est une entreprise mondiale et doit se conformer aux lois et règlements anticorruption de chaque pays dans lequel elle opère, y compris, mais sans s'y limiter :

- La loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (« FCPA »)
- La loi britannique sur la corruption
- La loi brésilienne sur les entreprises propres
- La loi Sapin II en France

En tant que société basée aux États-Unis, le FCPA s'applique à nos employés et à nos opérations dans le monde entier.

Application stricte

Wesco interdit strictement toute forme de corruption et prend des mesures pour s'assurer qu'elles ne se produisent pas dans le cadre de ses activités commerciales. Outre les conséquences pour les contrevenants expliquées ci-dessous, nous pouvons également, le cas échéant, soumettre les questions de corruption ou de pots-de-vin aux autorités compétentes chargées de l'application de la loi.

Les employés. Tout employé qui enfreint les exigences et les principes de cette politique dans le cadre des activités commerciales de Wesco fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Partenaires commerciaux. Tout Partenaire commercial qui enfreint cette politique peut subir la résiliation de sa relation commerciale avec Wesco.

**RÈGLES POUR LES
ACTIVITÉS
SPÉCIFIQUES**

Les apparences sont importantes!

Cette politique interdit la participation à toute pratique de corruption impliquant un fonctionnaire, toute autre personne ou toute entité dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage financier ou commercial inapproprié pour Wesco. Vous devez également éviter les activités qui présentent l'apparence d'être destinées à des fins illégales ou inappropriées.

Ce qui peut être autorisé

Les paiements impliquant des fonctionnaires ne sont pas tous illégaux. Dans les activités énumérées ci-dessous, des paiements limités peuvent être autorisés si :

- Le chef de l'éthique et de la conformité ou un responsable régional de la conformité les approuve au préalable; ET
- Ils sont correctement enregistrés dans les livres et registres de Wesco.

Contributions politiques. Wesco ne fait pas de contributions aux partis politiques ou aux candidats et toute contribution politique par ou au profit de Wesco est interdite, sauf si le directeur juridique de Wesco ou son représentant a approuvé les contributions par écrit au préalable. Toutefois, cette politique n'a pas pour but de restreindre l'activité politique personnelle d'un employé ou d'un tiers ou les dons de charité s'ils ne sont pas liés aux affaires de la société.

Contributions charitables. Wesco autorise les dons de bienfaisance qui sont légales et éthiques selon les lois et pratiques locales et en conformité avec les politiques de Wesco concernant les contributions charitables. Toutefois, les dons de bienfaisance ne doivent pas être faits à une organisation associée à un représentant du gouvernement ou à sa demande (par exemple, les organisations pour lesquelles le représentant du gouvernement ou les membres de sa famille sont administrateurs, directeurs ou dirigeants), car de tels dons peuvent être considérés comme un paiement ou un avantage pour le représentant du gouvernement et peuvent donc enfreindre les lois anticorruption et cette politique.

Paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont de petits paiements généralement sollicités par un fonctionnaire de bas niveau pour l'inciter à fournir des services auxquels le payeur a légalement droit (par exemple, le dédouanement de marchandises qui remplissent par ailleurs toutes les conditions légales pour être dédouanées, la protection de la police, l'approbation du visa de voyage). Si un employé est invité à effectuer un paiement de facilitation, ou si l'employé apprend qu'un Partenaire commercial a effectué un paiement de facilitation au nom de Wesco, l'employé doit refuser et signaler rapidement la sollicitation à un agent de conformité régional ou au responsable de l'éthique et de la conformité.

Il peut y avoir des circonstances extrêmes lorsqu'une demande de paiement est accompagnée d'une menace immédiate de préjudice physique. Dans un tel cas, vous devez privilégier votre sécurité et effectuer le paiement, puis le signaler dès que possible à votre responsable et à un agent de conformité régional ou au responsable en chef de l'éthique et de la conformité.

Frais d'accueil ou de marketing légitimes. L'Entreprise peut payer les frais raisonnables de repas, de voyage ou d'hébergement d'un fonctionnaire si, et seulement si :

- Les dépenses sont raisonnables et légitimes;
- La législation locale n'interdit pas leur paiement; et
- Ces coûts sont directement liés à une démonstration ou une explication des produits ou services de Wesco ou à l'exécution d'un contrat.

Le paiement de dépenses similaires pour des personnes privées est également autorisé, à condition que les paiements respectent les directives de notre politique mondiale en matière de cadeaux et d'invitations.

Cadeaux. Les cadeaux d'affaires peuvent être offerts à des personnes privées (c'est-à-dire non gouvernementales) à condition que les cadeaux soient :

- Autorisés par la loi locale;
- Des courtoisies d'affaires habituelles;
- Pas destinés à récompenser ou à encourager des décisions commerciales inappropriées;
- Autorisés par l'employeur du bénéficiaire; et
- Jamais en espèces ou en équivalents d'espèces et d'une valeur nominale.

Tout cadeau destiné à influencer le destinataire de manière inappropriée - ou qui semble même être ainsi destiné - est interdit. Les cadeaux ou courtoisies aux représentants du gouvernement ne sont généralement pas autorisés et doivent être préalablement approuvés par le vice-président exécutif de l'unité commerciale concernée et par le bureau d'éthique et de conformité de Wesco ou le responsable régional de la conformité.

ACTIONS INTERDITES

Cette politique interdit strictement les activités suivantes :

- Promettre ou donner de l'argent ou toute autre chose de valeur à des fonctionnaires du gouvernement ou à des employés d'entreprises contrôlées par le gouvernement pour les influencer ou obtenir un avantage commercial illégal ou contraire à l'éthique au nom de l'Entreprise;
- Promettre ou donner de l'argent ou toute autre chose de valeur aux employés d'entités commerciales afin de les influencer ou d'obtenir un avantage commercial illégal ou contraire à l'éthique au nom de l'Entreprise;
- Solliciter ou accepter quelque chose de valeur pour obtenir un avantage commercial illégal ou contraire à l'éthique; ou

- Permettre ou autoriser des tiers à offrir de l'argent ou toute autre chose de valeur s'il est connu, ou soupçonné, que tout ou partie de cet argent sera offert ou donné à des fins de corruption ou contraires à l'éthique.

Cette politique est plus stricte que les coutumes et traditions locales, même dans les endroits où les pratiques interdites par cette politique sont courantes ou culturellement acceptables.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TENUE DE REGISTRES

Wesco est légalement tenue de s'assurer que ses livres, registres et comptes reflètent fidèlement toutes les transactions, paiements et dispositions des actifs de l'Entreprise. L'Entreprise doit en outre maintenir un système de contrôles comptables internes afin de garantir :

- Les transactions sont autorisées par la direction;
- L'accès aux actifs de l'Entreprise est limité aux personnes autorisées par la direction; et
- Les états financiers de l'Entreprise sont conformes aux principes comptables généralement admis.

Règles et exigences spécifiques. Les employés doivent enregistrer correctement tous les paiements et autres entrées dans les livres et registres de l'Entreprise. La dissimulation ou la mauvaise qualification d'une transaction, le contournement des contrôles internes de l'Entreprise ou l'utilisation de fonds de l'Entreprise non enregistrés - c'est-à-dire des fonds « hors livres » - peuvent constituer une infraction des lois anticorruption et de cette politique, même si aucun paiement illégal n'est impliqué. Les employés doivent respecter les règles suivantes afin d'éviter d'enfreindre les exigences en matière de tenue de registres prévues par les lois anticorruption :

- Les paiements effectués au nom de la société doivent être approuvés et étayés par des documents appropriés;
- Les transactions impliquant la remise d'un objet de valeur à un fonctionnaire doivent respecter les niveaux d'autorité de Wesco, être approuvées par le vice-président exécutif de l'unité commerciale concernée et requérir l'autorisation écrite du bureau d'éthique et de conformité de Wesco ou du responsable régional de la conformité;
- Toutes les transactions approuvées qui impliquent la remise d'un objet de valeur à un fonctionnaire doivent également être enregistrées selon les principes comptables généralement admis ET faire l'objet d'un suivi,

avec des pièces justificatives identifiant le bénéficiaire, l'objet du paiement et sa valeur; et

- Aucun paiement n'est autorisé si l'objectif réel est autre que celui spécifié dans les pièces justificatives.

PARTENAIRES COMMERCIAUX

Wesco pourrait être responsable de la mauvaise conduite de nos Partenaires commerciaux qui agissent en notre nom. Nous devons donc veiller à faire appel à des Partenaires commerciaux qui n'essaient pas de se livrer à la subornation ou à la corruption. Nous devons également éviter les situations impliquant des Partenaires commerciaux qui pourraient conduire à une infraction de cette politique ou des lois applicables. Suivez les règles et directives suivantes dans vos relations avec les Partenaires commerciaux.

Conformité à la politique. Les Partenaires commerciaux sont tenus d'agir conformément à la politique anticorruption des Partenaires commerciaux de Wesco.

Signature de la politique et filtrage. Avant d'être payés par Wesco, les Partenaires commerciaux doivent accepter de suivre la politique anticorruption des partenaires commerciaux de Wesco et de se soumettre à un processus de vérification préalable si le Partenaire commercial entre dans l'une des catégories de vérification identifiées par le bureau d'éthique et de conformité comme nécessitant une vérification.

Les catégories nécessitant un contrôle sont déterminées en fonction du pays où le service sera effectué, de la nature du service à effectuer (par exemple, le travail nécessitera-t-il des interactions avec des représentants du gouvernement) et d'autres facteurs de risque associés au travail à effectuer. Une liste actualisée des catégories de Partenaires commerciaux soumis à un contrôle est disponible dans la section Programme de conformité des partenaires commerciaux du site [intranet d'éthique et de conformité](#) sur Compass. Il s'agit par exemple des transitaires, des agents de vente, des agents rémunérés à la commission et des consultants en réglementation.

Transporteurs de fret et courtiers en douane. Avant d'engager un courtier en douane ou un transitaire, celui-ci doit être approuvé par le département de conformité commerciale de Wesco.

Base de mérite. Nous devons sélectionner les Partenaires commerciaux sur la base du mérite.

Dispositions relatives à l'atténuation des risques. À la discrétion du département juridique, les accords écrits avec certains Partenaires commerciaux

peuvent exiger des dispositions spécifiques pour atténuer le risque d'éventuels paiements illicites.

Coûts raisonnables. Les paiements aux Partenaires commerciaux doivent être habituels et raisonnables pour les services qu'ils fournissent.

Enregistrement précis. Les paiements aux Partenaires commerciaux doivent être correctement reflétés dans les livres et registres de Wesco.

Pas d'argent liquide. Nous ne pouvons pas payer les Partenaires commerciaux en espèces.

Transparence des comptes. Nous pouvons uniquement effectuer des paiements sur le compte bancaire d'un Partenaire commercial qui est au nom du Partenaire commercial et dans le pays où se trouve le partenaire commercial :

- Réside ou
- Fourni les services correspondants

Si nous avons des raisons de penser qu'un Partenaire commercial ne respecte pas la politique anticorruption du Partenaire commercial, nous pouvons mettre fin à la relation commerciale.

Il est impératif que vous sachiez avec qui vous faites affaire et pourquoi, quand et à qui vous débloquez des fonds.

RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES GESTIONNAIRES

Les responsables doivent s'assurer que leurs subordonnés directs lisent, comprennent et respectent cette politique, ainsi que toutes les politiques et procédures connexes de l'Entreprise. Les responsables doivent également connaître et suivre les procédures de l'Entreprise en matière de recrutement, de maintien et d'utilisation des Partenaires commerciaux. Plus important encore, si un employé vous informe qu'une personne a peut-être enfreint cette politique, vous devez rapidement contacter le bureau d'éthique et de conformité. Veillez à éviter toute action qui pourrait être interprétée comme des représailles à l'égard de tout employé qui fait un tel rapport.

DÉFINITIONS

Toute chose de valeur - Comprend, sans s'y limiter, l'argent en espèces, les cartes-cadeaux ou autres équivalents en espèces, les cadeaux, les frais de déplacement, les repas, les divertissements, les offres d'emploi ou les contrats

de consultation pour les amis et les parents, les dépenses promotionnelles, les actions ou les dividendes d'une entreprise, les prêts, les dons de bienfaisance ou politiques, les opportunités d'affaires ou d'investissement, ou l'utilisation de matériel, d'installations ou d'équipements. Aux fins de la présente politique, une « chose de valeur » n'a pas de seuil de valeur minimum. Même un petit cadeau est une « chose de valeur. »

Partenaire commercial - Comprend les entrepreneurs, les intégrateurs, les revendeurs, les partenaires de distribution, les consultants, les conseillers professionnels, les partenaires de coentreprise, les courtiers en douane, les transitaires, les fournisseurs de transport ou de logistique, les agents commerciaux et autres tiers fournissant des services pour ou au nom de Wesco.

Pots-de-vin ou corruption - Un pot-de-vin, tel qu'il est utilisé dans cette politique, comprend tout paiement, offre ou promesse de paiement, qu'il soit effectué directement par vous ou que vous autorisiez un tiers à payer, offrir ou promettre, toute chose de valeur à tout individu ou entité dans l'intention de corrompre pour obtenir ou conserver des affaires, inciter le destinataire à abuser de sa position officielle ou obtenir tout avantage indu au nom de Wesco.

Corruption, ou pratiques commerciales corrompues - Au sens large, conduite commerciale malhonnête ou frauduleuse, y compris l'abus de pouvoir, d'influence ou de position, comme dans le cas de pots-de-vin, de corruption, de trafic d'influence, d'extorsion et de détournement de fonds.

Fonctionnaire du gouvernement - La définition d'un « fonctionnaire du gouvernement » est large et inclut toute personne qui occupe un poste administratif, législatif ou judiciaire à tout niveau ou subdivision du gouvernement local, provincial, régional ou national. Il peut également inclure :

- Un fonctionnaire ou un agent d'une organisation internationale publique telle que la Banque mondiale;
- Un employé ou un fonctionnaire d'un groupe autochtone ayant un statut souverain, comme les tribus ou les nations aux États-Unis, au Canada ou dans d'autres pays;
- Un candidat à une fonction publique;
- Un parti politique ou un dirigeant, un membre du personnel ou un représentant d'un parti politique;
- Un membre d'une organisation militaire;
- Un fonctionnaire ou un employé d'une institution détenue ou contrôlée par un gouvernement, comme une université, un hôpital ou un service public; ou

- Un employé d'une compagnie ou d'une entreprise qu'un gouvernement contrôle ou possède, comme une entreprise appartenant à l'État ou contrôlée par l'État.

RESSOURCES

Documents connexes

Il existe d'autres documents de Wesco qui traitent des sujets abordés dans cette politique. Pour plus d'informations, les documents complémentaires suivants peuvent vous être utiles.

- [Code de conduite professionnelle de Wesco](#)
- [Politique mondiale en matière de conflits d'intérêts](#)
- [Politique mondiale « Faire des affaires avec des entités gouvernementales »](#)
- [Politique globale en matière de cadeaux et de divertissements](#)
- [Politique anticorruption de Wesco Business Partner](#)
- [Lignes directrices pour la sélection des partenaires commerciaux](#)

Formation

L'Entreprise fournit une formation anticorruption à tous les administrateurs, dirigeants et employés de l'Entreprise, le cas échéant. **Les employés qui ne participent pas à la formation obligatoire peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.**

Des questions?

À propos des livres et registres de la société. Pour toute question concernant les livres, les registres et les rapports financiers, contactez le directeur financier de l'entreprise, le directeur de la comptabilité ou un directeur financier régional.

Si vous avez des questions concernant le respect de cette politique ou des exigences légales connexes, contactez le service juridique ou le bureau d'éthique et de conformité de Wesco à l'adresse ethics@wesco.com.

INFRACTIONS ET OBLIGATIONS DE FAIRE UN RAPPORT

Conséquences des infractions de cette politique

Tout employé qui enfreint cette politique, dissimule ou détruit des preuves de l'infraction d'une autre personne, ou refuse de coopérer à un audit ou à une enquête, sera soumis à des mesures disciplinaires, conformément à la loi applicable et aux politiques de Wesco, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Où signaler

Si vous avez connaissance d'une éventuelle violation de cette politique ou si vous la soupçonnez, vous devez la signaler à l'une des instances suivantes :

- Le bureau d'éthique et de conformité de Wesco :
 - Principal: ethics@wesco.com
 - APAC : ethics.APAC@wesco.com
 - CALA : ethics.CALA@wesco.com
 - EMEA : ethics.EMEA@wesco.com
- Le [service juridique](#)
- Audit interne
- La ligne d'intégrité des affaires de Wesco :
 - En ligne à l'adresse <https://wescodist.ethicspoint.com>
 - Numéro gratuit aux États-Unis et au Canada : 1-866-873-2376
 - Aux numéros gratuits en dehors de l'Amérique du Nord qui se trouvent à l'adresse <https://wescodist.ethicspoint.com>
 - **Remarque :** les rapports peuvent être faits de manière anonyme
- Ressources humaines
- Votre responsable, le responsable de votre responsable ou un autre membre de la direction

Notre engagement

Une enquête juste. Wesco enquêtera rapidement sur un rapport donnant une indication crédible qu'une infraction de la loi ou de cette politique a eu lieu, et nous prendrons les mesures correctives appropriées en fonction des résultats.

Aucune représaille. Wesco n'utilisera pas de représailles à l'encontre de toute personne qui signalera de bonne foi un problème réel, même s'il s'avère non fondé. Si vous pensez avoir été traité de manière injuste ou préjudiciable après avoir soulevé un problème, que ce soit sous la forme d'une action disciplinaire, de menaces ou de tout autre traitement défavorable, vous devez contacter l'une des ressources énumérées dans la section « Où signaler » ci-dessus.